



# Infos DAL 54

Bulletin de l'association « Droit au Logement - Nancy »  
N° 103 - novembre 2021

## Expulsions locatives

### La trêve hivernale, enfin !

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au 31 mars prochain, les expulsions locatives sont suspendues. Un répit de quelques mois, bienvenu pour des familles fragiles dont le bail a été résilié...

Malgré les promesses gouvernementales, plusieurs expulsions sans relogement nous ont été signalées, ces derniers mois, notamment à Nancy et Longwy.

Certes, la crise sanitaire, et ses conséquences économiques et sociales, ne se sont pas traduites, jusqu'à présent, par une augmentation massive des impayés de loyers. Un tel phénomène avait déjà été observé lors des précédentes crises économiques et sociales : les ménages fragilisés par une perte de revenu consécutive à un licenciement ou une réduction d'horaires se rattachent à leur dernière protection que constitue le logement, quitte à faire des sacrifices sur d'autres postes de dépenses (alimentation, loisirs, vacances...).

Mais la situation continue de se dégrader : diminution des revenus des plus pauvres (cf. encadré ci-dessous), amputation des allocations chômage, grignotage des aides personnelles au logement, explosion des tarifs de l'énergie (cf. page 3) ...

En 2019 et 2020, les expulsions locatives ont été limitées, mais dans la majorité des cas, aucune solution pérenne n'est intervenue et le nombre de ménages menacés d'expulsion ne cesse d'augmenter.

L'ensemble de ces éléments nous font craindre pour 2022, après la fin de la trêve hivernale (plus probablement après les élections), une multiplication des expulsions locatives.



## Pouvoir d'achat

Selon l'Institut des Politiques Publiques, tous les ménages auront vu leur niveau de vie (c'est-à-dire l'ensemble de leurs revenus après impôts et prestations) progresser d'environ 1,6% depuis le début du quinquennat, sauf les 5% de ménages les plus pauvres, qui ont perdu 0,5% en moyenne.

Le niveau de vie des ménages les plus modestes a été grignoté par de moindres revalorisations de certaines prestations et par la hausse des taxes sur l'énergie et le tabac, qui pèsent davantage en proportion de leur revenu.

A l'inverse, les 1% les plus riches ont engrangé la plus importante progression (en pourcentage), avec un gain moyen de 2,8%. Et parmi eux, les 0,1% les plus riches ont encore davantage gagné (environ +4%).

Ces derniers ont en particulier bénéficié en début de quinquennat de la suppression de l'ISF, remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), ou encore de l'instauration du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital.



La Préfecture de Meurthe et Moselle a engagé de nombreuses procédures au Tribunal administratif pour obtenir l'expulsion de familles déboutées du droit d'asile des Centres d'accueil (CADA) qui les hébergent.

Les arguments sont toujours les mêmes :

- Ces familles sont déboutées du droit d'asile et ne remplissent donc plus les conditions pour être accueillies en CADA ;
- Les CADA seraient saturés (en fait un taux d'occupation de 90 %, ce qui laisse encore de la marge !) et la présence de déboutés empêcherait l'accueil de nouveaux demandeurs ;
- La Meurthe et Moselle a un taux d'équipement en CADA et un taux de présence de déboutés supérieurs à ceux des autres départements du Grand Est.

Bref, des textes, des chiffres, mais pas beaucoup d'humanité à l'égard de familles menacées dans leur pays d'origine, et qui s'attachent à s'intégrer autant que faire se peut dans notre pays (apprentissage de la langue, scolarisation des enfants, formation professionnelle, ...).

Et, alors même que le Tribunal administratif reconnaît explicitement le droit de ces familles à accéder à un hébergement « de droit commun » (Centre d'hébergement d'urgence - CHU), et alors même que les CADA et les CHU sont gérés par les mêmes organismes (ARS à Nancy, Alisés dans le Pays Haut), ces derniers refusent d'anticiper l'expulsion *manu militari* des familles en organisant le transfert d'une structure vers l'autre.

L'objectif de la Préfecture, relayé docilement par les directions des CADA, est de vider ces établissements, pour réduire les dépenses de l'aide sociale Etat, en livrant ces familles démunies aux aléas de la solidarité familiale ou communautaire ou ... aux marchands de sommeil, friands de cette clientèle dans l'incapacité de faire valoir ses droits à un logement décent !



## Les prix de l'énergie s'enflamment...

Gaz, électricité, fioul... Depuis plusieurs mois, la France fait face à une augmentation des tarifs énergétiques aussi forte que continue, ce qui n'est pas sans conséquences.

Alors, de quelle hausse énergétique parle-t-on ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Le **gaz** connaît une augmentation continue depuis plus d'un an : + **59%** depuis janvier 2021, et + 12,6% pour le seul mois d'octobre 2021 ;
- L'**électricité** n'est pas en reste et est en hausse ininterrompue depuis le début de l'année : + **3,62%** depuis le mois de janvier. Selon des prédictions de l'association UFC Que Choisir, l'augmentation pourrait être de 10% sur l'année 2022, ce qui représente environ 150€ de plus sur la facture annuelle des Français ;
- Pour le **fioul**, la tendance est la même : le prix du litre a même dépassé le cap symbolique de 1€ au mois d'octobre, pour une hausse globale de + **55%** depuis un an. Pour 1000 litres, les coûts étaient à la mi-octobre de 1034€, contre 668€ l'année dernière.



Bien entendu, cette forte hausse des prix touche directement les particuliers... et leur porte-monnaie. De récentes études le montrent sans équivoque : selon les derniers chiffres du baromètre annuel du Médiateur de l'énergie, 79% des sondés déclarent aujourd'hui que les factures d'énergie représentent une part "importante" de leur budget.

Cette même enquête révèle que **1 Français sur 5 déclare avoir souffert du froid** dans son propre logement en 2021, et ce pendant au minimum 24 heures. Et pour cause, 60% des interrogés disent restreindre le chauffage chez eux au cours de l'année pour faire baisser leur facture. Chez les jeunes, le phénomène est encore plus marquant : la moitié des 18-34 ans affirment avoir du mal à payer leurs factures énergétiques.

On constate enfin que tous **ces résultats sont en hausse significative** par rapport aux années précédentes, preuve de l'ampleur de la hausse des prix de ces derniers mois.

Comme l'ensemble des associations de consommateurs, le DAL exige

- Une accélération du plan de rénovation énergétique des logements à vocation sociale ;
- La baisse du prix de l'énergie, notamment par la réduction de sa taxation ;
- L'interdiction de toute coupure ou réduction d'énergie, tout au long de l'année.



## DAL54 y était...

Lors de la fête des associations à Vandoeuvre, DAL54 a pris ou repris contact avec des ménages rencontrant des difficultés de logement et des associations de proximité...



## DAL54 y était...

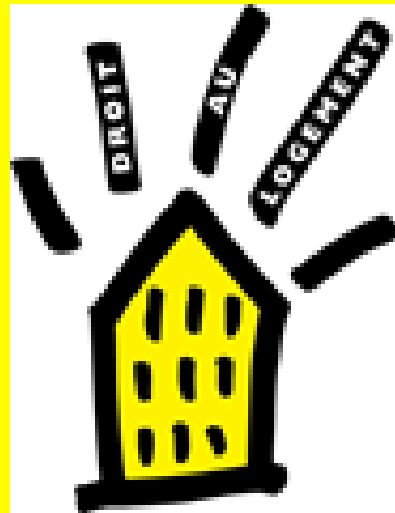


Mercredi 3 novembre, à 8 h et 18 h, France Bleu Sud Lorraine a diffusé un interview du porte-parole du DAL54 au sujet de la trêve hivernale...

## DAL54 y est...

DAL54 est désormais sur Internet. N'hésitez à consulter son site ! Vous y trouverez la présentation du DAL, une rubrique « Actualités », les derniers bulletins « Infos DAL 54 », et un recueil juridique compilant toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives à la mise en œuvre du droit au logement...

[www.dalnancy.fr](http://www.dalnancy.fr)



**Droit au Logement – DAL54**  
**17 rue Drouin 54000 Nancy**

### Permanences :

- Les 1ers et 3èmes jeudis de 14 h à 17 h, au 17 rue Drouin à Nancy,
- Les 2èmes et 4èmes jeudis de 14 h à 17 h, à l'espace Coppens, allée de Marken à Vandoeuvre

[association-droit-au-logement@orange.fr](mailto:association-droit-au-logement@orange.fr)

03.83.30.31.32

[www.dalnancy.fr](http://www.dalnancy.fr)

